



ASSISTANCE SANTÉ

Parce que certaines situations peuvent fortement perturber votre quotidien et nécessitent un accompagnement de proximité, vous bénéficiez grâce à votre contrat AGECEFA Santé de la Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev d'un service d'assistance adapté à vos besoins et disponible 24h24 et 7j/7.



EN CAS D'URGENCE

« vous proposer des solutions immédiates en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation »

- **AIDE À DOMICILE** pour le ménage, la vaisselle, la préparation des repas, l'entretien du linge...

**10H
10J**

- **VENUE D'UN PROCHE** au chevet ou à domicile
En cas d'hospitalisation imprévue de plus de 2 jours ou d'une immobilisation au domicile de plus de 5 jours de l'adhérent ou de son conjoint

- **SERVICE DE LIVRAISON À DOMICILE** des médicaments

Lorsque ni l'adhérent, ni son conjoint, ni l'un de leurs proches n'est en capacité d'aller chercher les médicaments

- **PRISE EN CHARGE DES ASCENDANTS**

En cas d'hospitalisation imprévue de plus de 24 heures, d'hospitalisation programmée de plus de 2 jours ou d'immobilisation de plus de 5 jours de l'adhérent ou de son conjoint

- **TRANSFERT ET GARDE DES ANIMAUX DOMESTIQUES**

En cas d'hospitalisation de plus de 2 jours de l'adhérent ou de son conjoint



AIDE AUX AIDANTS

« être à vos côtés pour vous aider à prendre soin de votre proche »

- **BILAN SOCIAL**
- **RECHERCHE DE PRESTATAIRES** (médecins, infirmiers, laboratoires, cabinets de radiographie, intervenants paramédicaux, auxiliaires de vie...)
- **FORMATION DE L'AIDANT**
- **SOLUTIONS POUR LE RÉPIT DE L'AIDANT**
- **BILAN SITUATIONNEL** par un ergothérapeute
- **SERVICE TRAVAUX** pour aménagement du domicile
- **SOLUTIONS DE TÉLÉASSISTANCE**
- **AIDE AU DÉMÉNAGEMENT** et **NETTOYAGE DU LOGEMENT** en cas de non maintien au domicile

En cas de survenance ou d'aggravation de la perte d'autonomie de l'aidé



EN CAS DE MALADIE REDOUTÉE

« vous accompagner sur le plan médico-social pendant 1 an en cas de maladie grave »

- **ENVELOPPES DE SERVICES** (aide à domicile, garde d'enfant, conduite à l'école, coiffure à domicile, livraison de courses, transport aux RDV médicaux, portage de repas, entretien du jardin...)

En cas de survenance ou d'aggravation d'une pathologie lourde

05 49 34 88 41

ou
+33 5 49 34 88 41
(depuis l'étranger)

Besoin d'assistance ?

Vous pouvez solliciter votre service d'assistance 24h/24, 7j/7.

Communiquez vos nom(s), prénom(s) et date de naissance.

Un(e) chargé(e) d'assistance fera, avec vous, le point sur votre situation et vous proposera les solutions les plus adaptées, dans le respect de votre contrat.